



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 30 mai 2017

– 21^e –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - MM. Ben Valkenburg, vice-président
Kenneth George
 - Mmes Marie-José Mastromonaco
Mélanie Robinson
Julie Wagner
 - M. Jocelyn Pauzé
- ABSENTE :**
- Mme Diane Beaudet
- Sont aussi
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général
 - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des
personnes et des pratiques d'encadrement
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité,
unité 1
Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d'unité,
unité 2
 - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unité,
unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité,
unité 4
 - M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mmes Line Lapierre, directrice des Services éducatifs
Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service
des ressources financières
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des
personnes et du développement des compétences
 - MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources
matérielles
René Morales, directeur du Service du développement et
de l'innovation professionnelle

Mmes Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
Julie Bolduc, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
M. Gérald Provost, coordonnateur par intérim de l'Audit interne
Mme Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2017 » :
 - a) État de situation des terrains de la CSDM – agrandissement et installation d'unités modulaires
 - b) Reprise de locaux dans les écoles
 - c) Offre alimentaire – sondage de satisfaction
 - d) Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) – transport scolaire
 - e) Appel d'offres – lettre à transmettre au Conseil du trésor
 - f) Affidavit – rapport A-31-3242 – Services professionnels d'une firme d'architectes pour les projets d'agrandissement des écoles Saint-Isaac-Jogues et Saint-Albert-le-Grand – appel d'offres 24-477P1 – attribution de deux contrats
- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) École Saint-Nom-de-Jésus
 - b) Relations de travail
 - c) Signature de baux
 - d) Paiement de la taxe scolaire en deux versements et impact sur les allocations aux milieux défavorisés

- ajouter les articles suivants :
 - DG-01-334 Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour le mois de mars 2017
 - A-10-113 Service de l’organisation scolaire – nomination au poste de direction adjointe à l’organisation scolaire
 - A-13-04 Service du développement et de l’innovation professionnelle – attestation de spécialisation professionnelle (ASP) en horticulture – actualisation et maintien du programme
 - A-13-05 Service du développement et de l’innovation professionnelle – électrification des véhicules – besoin de locaux pour offrir la formation en mécanique de véhicules hybrides et électriques – École des métiers de l’équipement motorisé de Montréal (EMEMM)
- ajouter l’article suivant sous la rubrique « Information » :
 - INF-728 Réponse du MEES – ajout de circonscriptions électorales
- retirer l’article suivant :
 - A-31-3205 Service des ressources financières – école Irénée-Lussier – toiture et maçonnerie des parapets – appel d’offres 25-2408P – attribution d’un contrat
- retirer l’article suivant de la rubrique Information :
 - A-31-3250 Service des ressources financières – école Victor-Doré – réaménagement extérieur (travaux de civils) – appel d’offres 25-2415P – rapport d’information

L’ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l’ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2017
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2017
 - a) État de situation des terrains de la CSDM – agrandissement et installation d’unités modulaires
 - b) Reprise de locaux dans les écoles
 - c) Offre alimentaire – sondage de satisfaction

- d) Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) – transport scolaire
 - e) Appel d'offres – lettre à transmettre au Conseil du trésor
 - f) Affidavit – rapport A-31-3242 – Services professionnels d'une firme d'architectes pour les projets d'agrandissement des écoles Saint-Isaac-Jogues et Saint-Albert-le-Grand – appel d'offres 24-477P1 – attribution de deux contrats
- 4- Affaires nouvelles :
- a) École Saint-Nom-de-Jésus
 - b) Relations de travail
 - c) Signature de baux
 - d) Paiement de la taxe scolaire en deux versements et impact sur les allocations aux milieux défavorisés
- 5- Dossiers récurrents :
- a) Plan Réussir
 - b) Budget 2016-2017 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
 - e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2016-2017
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- DG-01-334 Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour le mois de mars 2017
- 8- DG-02-358 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – modification au plan de l'effectif des directions adjointes d'établissement pour 2017-2018

- 9- A-10-110 Service de l'organisation scolaire – résultat des négociations des contrats de transport scolaire
- * 10- A-10-113 Service de l'organisation scolaire – nomination par recommandation d'un poste de cadre – année 2017-2018
- * 11- A-11-91 Services éducatifs – nomination par recommandation à un poste de cadre – année 2016-2017
- 12- A-13-04 Service du développement et de l'innovation professionnelle – attestation de spécialisation professionnelle (ASP) en horticulture – actualisation et maintien du programme
- 13- A-13-05 Service du développement et de l'innovation professionnelle – électrification des véhicules – besoin de locaux pour offrir la formation en mécanique de véhicules hybrides et électriques – École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM)
- * 14- A-29-1816 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l'année 2017-2018 – 2^e tour
- 15- A-29-1820 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement et personnel cadre – congé autofinancé dans le cadre d'un plan à traitement différé
- 16- A-31-3191 Service des ressources financières – fourniture sur demande d'appareils électroménagers – appel d'offres 28-181P – attribution d'un contrat
- 17- A-31-3193 Service des ressources financières – école Judith-Jasmin – construction d'un agrandissement – appel d'offres 25-2405P – attribution d'un contrat
- 18- A-31-3204 Service des ressources financières – école Louis-Hippolyte-Lafontaine – remplacement des escaliers intérieurs Sud et Nord – appel d'offres 25-2407P – attribution d'un contrat
- 19- A-31-3206 Service des ressources financières – école La Mennais – réfection de la toiture – appel d'offres 25- 2409P – attribution d'un contrat

- 20- A-31-3207 Service des ressources financières – école Rosemont, pavillon Marie-Rollet – réfection partielle de la toiture et travaux d’une trappe d’accès – appel d’offres 25-2410P – attribution d’un contrat
- 21- A-31-3209 Service des ressources financières – école Le Vitrail – réfection de la cour et réhabilitation des sols – appel d’offres 25-2412P – attribution d’un contrat
- 22- A-31-3210 Service des ressources financières – école Annexe Charlevoix – réfection de la rampe et réhabilitation des sols – phase 2 – appel d’offres 25-2413P – attribution d’un contrat
- 23- A-31-3211 Service des ressources financières – école La Visitation – réfection de la cour et réhabilitation des sols – appel d’offres 25-2414P – attribution d’un contrat
- 24- A-31-3215 Service des ressources financières – école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle – aménagement du site et réhabilitation des sols – phase 3 – appel d’offres 25-2416P – attribution d’un contrat
- 25- A-31-3216 Service des ressources financières – école Saint-Mathieu – réfection de la cour et réhabilitation des sols – appel d’offres 25-2417P – attribution d’un contrat
- 26- A-31-3217 Service des ressources financières – école Saint-Gabriel-Lalemant – réfection des parements intérieurs du gymnase – appel d’offres 25-2419P – attribution d’un contrat
- 27- A-31-3219 Service des ressources financières – école Jeanne-LeBer – réfection de la cour et réhabilitation des sols, phase 3 – appel d’offres 25-2420P – attribution d’un contrat
- 28- A-31-3220 Service des ressources financières – école Notre-Dame-de-Grâce, annexe – réfection de la cour et imperméabilisation des fondations – appel d’offres 25-2421P – attribution d’un contrat
- 29- A-31-3234 Service des ressources financières – travaux à taux horaire pour entrepreneurs en maçonnerie – appel d’offres 15-207P – exercice de la première option de renouvellement d’une année
- 30- A-31-3244 Service des ressources financières – inspection, entretien et réparation des ascenseurs – appel d’offres 15-204P – exercice de la première option de renouvellement d’une année

- 31- A-33-1060 Service des ressources matérielles – attribution d’un contrat d’approvisionnement en gaz naturel en lien avec les projets de modernisation des systèmes électromécaniques des écoles Édouard-Montpetit, Lucien-Pagé, École des métiers de la construction de Montréal et Saint-Luc
- 32- A-34-2761 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2017
- 33- A-34-2762 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2017
- 34- A-34-2763 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2017
- 35- A-34-2767 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin 2017
- 36- Information
 - a) A-34-2784 Service du secrétariat général – commentaires de la Commission scolaire de Montréal sur le projet de Règlement sur les travaux bénévoles de construction
 - b) INF-728 Réponse du MEES – ajout de circonscriptions électorales
- 37- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2017

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2017, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 mai 2017.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2017

- a) État de situation des terrains de la CSDM – agrandissement et installation d’unités modulaires

Dans un contexte où il ne reste plus beaucoup de possibilité pour des agrandissements d’école de l’intérieur, la présidente réitère la demande d’obtenir un état de situation des terrains où il pourrait y avoir des possibilités d’agrandissement et d’ajouts d’unités modulaires. Un suivi sera fait à ce sujet à la prochaine séance du comité exécutif.

Par ailleurs, la présidente propose d’organiser une rencontre avec les commissaires, le Service de l’organisation scolaire et le Service des ressources matérielles d’ici trois semaines afin de voir ce qui sera intégré au lot 8.

- b) Reprise de locaux dans les écoles

La présidente souhaite recevoir la liste des travaux prévus dans les écoles durant l’été en lien avec des locaux de spécialistes ou de services repris pour servir de locaux de classe. Elle souhaite également qu’un rappel des aménagements prévus soit fait auprès des directions et des conseils d’établissement concernés.

La présidente souligne que la CSDM prévoit une rencontre avec la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) afin de discuter de la possibilité de louer des locaux dans les écoles de la CSEM où il y a des projets éducatifs communs.

- c) Offre alimentaire – sondage de satisfaction

La date d’échéance du sondage qui circule présentement afin de mesurer le degré de satisfaction des utilisateurs des services alimentaires de la CSDM et des traiteurs sera repoussée afin de pouvoir apporter des réponses aux questions qu’il soulève.

- d) Comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal (CGTSIM) – transport scolaire

La présidente rappelle que M. Kenneth George cherche à évaluer la possibilité que, via le CGTSIM, les commissions scolaires se coordonnent quant au transport des élèves.

- e) Appel d’offres – lettre à transmettre au Conseil du trésor

La présidente réitère la demande que soit transmise une lettre signée conjointement par le Service du secrétariat général et le Bureau des approvisionnements, qui ferait part des questionnements de la CSDM au regard des choix des soumissionnaires sur la base de la qualité ou du plus bas soumissionnaire et qui proposerait de considérer d’autres avenues, comme ce qui se fait ailleurs dans le monde. La présidente souhaite également recevoir un rapport qui fait état des différentes options expérimentées par d’autres commissions scolaires et organismes publics.

- f) Affidavit – rapport A-31-3242 – Services professionnels d’une firme d’architectes pour les projets d’agrandissement des écoles Saint-Isaac-Jogues et Saint-Albert-le-Grand – appel d’offres 24-477P1 – attribution de deux contrats

M^e France Pedneault mentionne que l’information demandée à la séance du comité exécutif en lien avec le rapport portant sur l’attribution de deux contrats pour des services professionnels d’une firme d’architectes pour les projets d’agrandissement des écoles Saint-Isaac-Jogues et Saint-Albert-le-Grand a été déposée en annexe confidentielle au rapport.

4. Affaires nouvelles

- a) École Saint-Nom-de-Jésus

Il est précisé que l’appel d’offres est présentement en cours et que l’ouverture des soumissions est prévue le 16 juin prochain. Un rapport à ce sujet devrait être déposé à la séance du comité exécutif du 27 juin 2017.

- b) Relations de travail

Discussion à huis-clos.

- c) Signature de baux

Discussion à huis-clos.

- d) Paiement de la taxe scolaire en deux versements et impact sur les allocations aux milieux défavorisés

M. Kenneth George présente une lettre qu’il a transmise au CGTSIM le 1^{er} mai 2017 et qui avait pour but de rappeler les engagements du ministre Jean-Marc Fournier au regard du manque à gagner au CGTSIM à la suite de la décision de permettre le paiement de la taxe scolaire en deux versements (août et novembre).

Les membres du CGTSIM ont adopté à l’unanimité deux résolutions en lien avec les informations contenues dans la lettre de M. George. La première résolution vise à :

- donner le mandat à la présidente du CGTSIM d’entamer des discussions avec le ministre de l’Éducation afin que le gouvernement compense pour les pertes dans le budget alloué aux milieux défavorisés;
- faire valoir cette orientation dans les représentations que fera le CGTSIM à l’occasion du dépôt d’une loi révisant la fiscalité scolaire.

La deuxième résolution vise à offrir aux contribuables la possibilité de recevoir leurs comptes de taxe scolaire électroniquement et à modifier en conséquence la loi sur la fiscalité scolaire.

5.

Dossiers récurrents

a) Plan Réussir

La rencontre du comité de travail sur la qualité des services éducatifs prévue en mai a dû être reportée.

b) Budget 2016-2017 et finances

Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la CSDM suivent la situation financière de la CSDM de près.

Le trimestre 3, les états financiers de la CSDM et le budget 2017-2018 seront présentés à la table d'échanges du 14 juin prochain.

c) Qualité de l'air

M. Jean Ouimet fait part de l'évolution des dossiers portant sur la qualité de l'air.

M. Ouimet fait ensuite le tour des différentes situations reliées à la qualité de l'air et des signalements afférents.

d) Capacité d'accueil

Tableau d'avancement des projets d'agrandissement

Rapports d'avancement des projets d'agrandissement

Les lettres autorisant la démolition des écoles Sainte-Bibiane, Sainte-Catherine-de-Sienne et Sainte-Lucie ont été reçues au cours de la présente séance. Le dossier pourra suivre son cours.

En ce qui concerne l'école Sainte-Bernadette-Soubirous, la CSDM est en attente d'une confirmation de la part de la Ville de Montréal pour la présentation du dossier au Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

e) Immeubles excédentaires

Suivi de certains mandats ou projets au Secteur de la gestion des immeubles

Mme Lucie Painchaud est en attente d'une résolution de la Ville de Montréal au regard de l'aliénation de la parcelle de terrain attenante à l'école Joseph-François-Perrault. Une rencontre avec la Ville à ce sujet est prévue le 20 juin 2017.

f) Offre alimentaire

Mme Julie Wagner fait part de la sortie médiatique relative aux allergies alimentaires. À cet égard, elle demande s'il existe un protocole dans les écoles concernant les allergies alimentaires ou autres. Mme Line Lapierre mentionne que les écoles ont un protocole pour les élèves qui ont une problématique de santé et que des modalités sont mises en place pour la période du dîner. Un suivi à ce sujet sera fait par la nutritionniste de la CSDM.

- g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2016-2017

À ce point, il n’y a aucune question ni aucun commentaire.

6. Rubrique des commissaires-parents

À ce point, il n’y a aucune question ni aucun commentaire.

7. Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour le mois de mars 2017

Document déposé : Rapport DG-01-334 en date du 25 mai 2017
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général pour le mois de mars 2017;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER la dépense de fonction du directeur général pour le mois de mars 2017, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

8. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – modification au plan de l’effectif des directions adjointes d’établissement pour 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-358 en date du 24 mai 2017
de M. Jean Ouimet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a réservé les sommes pour créer deux postes de direction adjointe d’établissement à compter de la rentrée scolaire;

CONSIDÉRANT qu’une stabilité de tout le personnel est souhaitable dans une école;

CONSIDÉRANT l’ouverture confirmée de deux classes spéciales à l’école Georges-Vanier, et ce, après la première prévision de clientèle;

CONSIDÉRANT l’ouverture confirmée d’une classe d’accueil à l’école Les-Enfants-du-Monde, et ce, après la première prévision de clientèle;

CONSIDÉRANT la baisse importante du nombre d'élèves prévus à l'école Alphonse-Desjardins;

CONSIDÉRANT que de façon exceptionnelle, la CSDM va considérer la deuxième prévision de clientèle validée par le Service de l'organisation scolaire pour établir le nombre de postes de direction adjointe dans les établissements sur la base de ces mêmes critères;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER au 1^{er} juillet 2017, pour un an, un poste de direction adjointe sans affectation spécifique et de l'AFFECTER temporairement à l'école Georges-Vanier;
- 2° d'AFFECTER dans ce poste temporaire d'un an la personne titulaire du poste de direction adjointe, qui sera aboli au 30 juin 2017, à l'école Georges-Vanier;
- 3° de CRÉER au 1^{er} juillet 2017, pour un an, un poste de direction adjointe sans affectation spécifique et de l'AFFECTER temporairement à l'école Les-Enfants-du-Monde à compter du 1^{er} juillet;
- 4° d'AFFECTER dans ce poste temporaire d'un an la personne titulaire du poste de direction adjointe, qui sera aboli au 30 juin 2017, à l'école Les-Enfants-du-Monde;
- 5° d'ABOLIR le poste de direction adjointe à l'école Alphonse-Desjardins au 30 juin 2017;
- 6° de CRÉER au 1^{er} juillet 2017, pour un an, un poste de direction adjointe sans affectation spécifique et de l'AFFECTER temporairement à l'école Alphonse-Desjardins à compter du 1^{er} juillet;
- 7° d'AFFECTER dans ce poste temporaire d'un an la personne titulaire du poste de direction adjointe, qui sera aboli au 30 juin 2017, à l'école Alphonse-Desjardins;
- 8° de RÉÉVALUER l'affectation des trois postes mentionnés aux points 1, 3 et 6 après la première déclaration de clientèle de ces trois écoles (5 septembre), à savoir de confirmer ces affectations pour l'année 2017-2018 si les clientèles des écoles le justifient en fonction des paramètres de la *Politique administrative et salariale* (PAS);
- 9° dans l'éventualité où les clientèles des écoles ne justifient pas le maintien de ces postes en fonction des paramètres de la PAS, d'AFFECTER l'un, les deux ou les trois postes dans une école où la hausse de clientèle après la première déclaration de clientèle le justifierait;

- 10° si les conditions 8 et 9 ne sont pas remplies, de TRAITER un, deux ou les trois postes comme des postes sans affectation spécifique pour la durée de l'année scolaire 2017-2018 et d'en confier leur affectation en cours d'année au Bureau des directions d'unité;
- 11° ces trois postes sans affectation spécifique pour un an étant des postes en autorisation, de les TRAITER comme tel, c'est-à-dire qu'ils ne sont donc pas soumis à la notion de délai;
- 12° de DEMANDER au Service des ressources financières d'ajuster les budgets 2017-2018 de 34 000 \$ afin de financer le salaire de ces postes pour les mois de juillet et août 2017.

9. Service de l'organisation scolaire – résultat des négociations des contrats de transport scolaire

Document déposé : Rapport A-10-110 en date du 10 mai 2017
de M. Sylvain Sénécal concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'article 297 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui prévoit qu'une commission scolaire peut attribuer des contrats de transport scolaire de gré à gré et le fait que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) ne vise pas ce type de contrats (art. 3 de la LCOP);

CONSIDÉRANT qu'au 30 juin 2017, la CSDM ne détiendra plus de contrat de transport scolaire;

CONSIDÉRANT les règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour le transport scolaire 2017-2018 à 2021-2022;

CONSIDÉRANT que les négociations n'ont pas pour effet d'augmenter le fardeau financier de l'enveloppe dédiée du transport scolaire;

CONSIDÉRANT que les entreprises de transport ont signé les ententes de principes;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif du transport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER les contrats de transport scolaire par autobus et berlines pour une durée de cinq ans avec les entreprises de transport, selon les modalités conclues lors des négociations.

*10. Service de l'organisation scolaire – nomination au poste de direction adjointe à l'organisation scolaire

Document déposé : Rapport A-10-113 en date du 30 mai 2017
de M. Marc Prescott concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*11. Services éducatifs – nomination par recommandation à un poste de cadre – année 2016-2017

Document déposé : Rapport A-11-91 en date du 11 mai 2017
de Mme Line Lapierre concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

12. Service du développement et de l'innovation professionnelle – attestation de spécialisation professionnelle (ASP) en horticulture – actualisation et maintien du programme

Document déposé : Rapport A-13-04 en date du 25 mai 2017
de Mmes Isabelle Létourneau et Marie-Christine De Courcy
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) offre le programme d'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) en horticulture depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que la CSDM a besoin de l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) afin d'inscrire des élèves pour l'année scolaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT la demande importante d'inscription dans ce programme;

CONSIDÉRANT que ce programme est une exigence pour accéder à un emploi à la ville de Montréal et au Jardin botanique;

CONSIDÉRANT les multiples communications faites par la CSDM au MEES;

CONSIDÉRANT que la CSDM possède une grande expertise en horticulture;

CONSIDÉRANT que la CSDM doit agir rapidement afin d’assurer une continuité pour les finissants du diplôme d’études professionnelles (DEP) en horticulture;

CONSIDÉRANT que le programme doit être actualisé selon les nouvelles réalités du marché;

CONSIDÉRANT que le taux de placement des diplômés est excellent;

CONSIDÉRANT que le directeur du Jardin botanique a entrepris des démarches auprès du ministre pour assurer la continuité de ce programme;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER le directeur général de la CSDM pour communiquer avec la direction de la formation professionnelle au MEES afin d’offrir la collaboration de la CSDM aux travaux d’actualisation du programme de formation;
- 2° de MANDATER la présidente de la CSDM afin de communiquer avec le ministre de l’Éducation pour recevoir la confirmation de la poursuite du programme de formation (ASP).

13. Service du développement et de l’innovation professionnelle – électrification des véhicules – besoin de locaux pour offrir la formation en mécanique de véhicules hybrides et électriques – École des métiers de l’équipement motorisé de Montréal (EMEMM)

Document déposé : Rapport A-13-05 en date du 25 mai 2017
de Mme France Lafontaine et de M. René Morales
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l’électrification des véhicules, un secteur émergeant et en constante évolution, est une excellente façon de lutter contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que selon le plan d’action du gouvernement du Québec, en 2020, le Québec sera un chef de file de l’utilisation de moyens de transport propulsés par l’électricité et un précurseur en matière de mobilité durable;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal veut se démarquer comme ville innovante en misant sur les nouvelles technologies et sur l’électrification des transports;

CONSIDÉRANT que Montréal entend agir comme modèle pour les autres villes à travers le monde;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) possède une expertise pour aller de l’avant dans ce projet;

CONSIDÉRANT le nombre important de demandes de formation dans ce domaine;

CONSIDÉRANT que la CSDM doit répondre aux besoins des élèves dans le développement des compétences dans ce domaine;

CONSIDÉRANT que la CSDM doit agir rapidement pour éviter que la concurrence prenne le marché;

CONSIDÉRANT que l'offre de service de la CSDM doit suivre l'évolution des technologies pour se montrer novatrice;

CONSIDÉRANT que la CSDM se situe sur le territoire de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce projet, l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM) a besoin d'installations fonctionnelles;

CONSIDÉRANT que la recherche de locaux aura permis de cibler deux bâtiments de la CSDM pouvant répondre aux besoins. Il s'agit de l'entrepôt de l'école Charles-Lemoyne et de l'entrepôt du centre William-Hingston;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une visite exploratoire de deux bâtiments, il a été constaté que l'entrepôt de l'école Charles-Lemoyne répondrait davantage aux besoins par sa configuration, sa localisation, son accessibilité et aussi en raison de la proximité d'un acteur de premier plan dans le domaine de l'électrification des véhicules;

CONSIDÉRANT que cet espace est utilisé à des fins d'entreposage et que cela n'implique pas de délocaliser des locataires;

CONSIDÉRANT que l'espace, au centre William-Hingston, permet l'entreposage du matériel entreposé à l'école Charles-Lemoyne;

CONSIDÉRANT que le Bureau de l'expertise aux parcours généraux et professionnels du Service du développement et de l'innovation professionnelle a procédé à une analyse de profession dans le but d'élaborer un projet de formation pour une attestation d'études professionnelles (AEP) en mécanique de véhicule électrique;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour procéder aux analyses nécessaires sur la possibilité d'utiliser les installations du bâtiment Charles-Lemoyne comme atelier et centre de formation pour les véhicules hybrides et électriques;
- 2° de MANDATER le Service des ressources matérielles, Secteur de la gestion des immeubles excédentaires, et la direction du Service du développement et de l'innovation professionnelle pour informer la direction de l'école sur le projet;

- 3° de MANDATER le Service des ressources matérielles, Secteur de la gestion des immeubles excédentaires pour informer les locataires de la partie excédentaire de l'immeuble Charles-Lemoyne sur le projet;
- 4° de MANDATER le comité stratégique sur la gestion des espaces pour poursuivre les démarches permettant de trouver un lieu pour l'implantation à long terme du centre de formation pour véhicules hybrides et électriques.

La présidente, Catherine Harel Bourdon, propose de modifier les 2^e et 3^e propositions afin qu'elles se lisent comme suit :

- 2° de MANDATER le Service des ressources matérielles, Secteur de la gestion des immeubles excédentaires, et la direction du Service du développement et de l'innovation professionnelle pour informer la direction de l'école et le conseil d'établissement de cette intention et de recueillir leurs avis;
- 3° de MANDATER le Service des ressources matérielles, Secteur de la gestion des immeubles excédentaires pour informer les locataires de la partie excédentaire de l'immeuble Charles-Lemoyne sur le projet et de recueillir leurs avis;

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour procéder aux analyses nécessaires sur la possibilité d'utiliser les installations du bâtiment Charles-Lemoyne comme atelier et centre de formation pour les véhicules hybrides et électriques;
- 2° de MANDATER le Service des ressources matérielles, Secteur de la gestion des immeubles excédentaires, et la direction du Service du développement et de l'innovation professionnelle pour informer la direction de l'école et le conseil d'établissement de cette intention et de recueillir leurs avis;
- 3° de MANDATER le Service des ressources matérielles, Secteur de la gestion des immeubles excédentaires pour informer les locataires de la partie excédentaire de l'immeuble Charles-Lemoyne sur le projet et de recueillir leurs avis;
- 4° de MANDATER le comité stratégique sur la gestion des espaces pour poursuivre les démarches permettant de trouver un lieu pour l'implantation à long terme du centre de formation pour véhicules hybrides et électriques.

*14. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l'année 2017-2018 – 2^e tour

Document déposé : Rapport A-29-1816 en date du 30 mai 2017
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

15. Service de la gestion des personnes des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement et personnel cadre – congé autofinancé dans le cadre d'un plan à traitement différé

Document déposé : Rapport A-29-1820 en date du 24 mai 2017
de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d'accorder un congé autofinancé dans le cadre d'un plan à traitement différé dont le financement commencerait pendant l'année scolaire 2017-2018 à cinq membres du personnel de direction d'établissement;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et des directions du Bureau d'unité des personnes concernées;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER à Mme Sandra Carrier, directrice de l'école primaire Hélène-Boullé, un congé autofinancé du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 inclusivement, dans le cadre d'un plan à traitement différé de trois ans commençant le 1^{er} juillet 2017;
- 2° d'ACCORDER à M. Alexandre De Courcy, directeur adjoint à l'école primaire Saint-Bernardin, un congé autofinancé du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 inclusivement, dans le cadre d'un plan à traitement différé de cinq ans commençant le 1^{er} juillet 2017;
- 3° d'ACCORDER à Mme Christiane Guyonneau, directrice de l'école primaire Saint-Simon-Apôtre, un congé autofinancé du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 inclusivement, dans le cadre d'un plan à traitement différé de cinq ans commençant le 1^{er} juillet 2017;
- 4° d'ACCORDER à M. Stéphane Rochefort, directeur de l'école primaire Saint-Benoît, un congé autofinancé du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 inclusivement, dans le cadre d'un plan à traitement différé de cinq ans commençant le 1^{er} juillet 2017;

5° d'ACCORDER à M. Pierre Simard, directeur de l'école secondaire Évangeline, un congé autofinancé du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 inclusivement, dans le cadre d'un plan à traitement différé de cinq ans commençant le 1^{er} juillet 2017.

16. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'appareils électroménagers – appel d'offres 28-181P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3191 en date du 12 mai 2017 de Mmes Sylvie Boyer et Sophie Beauchamp concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur qui livrera, sur demande, des appareils électroménagers aux services et établissements concernés durant deux années, en conformité avec la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1);

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT que *MC Commercial inc. – MABE Canada* a présenté une soumission conforme et satisfait aux exigences de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le résultat des négociations menées conformément au *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ATTRIBUER, en accord avec la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1), un contrat à commandes pour la fourniture sur demande d'appareils électroménagers à *MC Commercial inc. – MABE Canada* pour une valeur estimée à 163 314 \$ plus taxes, pour les deux années de contrat.

17. Service des ressources financières – école Judith-Jasmin – construction d'un agrandissement – appel d'offres 25-2405P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3193 en date du 26 mai 2017 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la construction d'un agrandissement à l'école Judith-Jasmin;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a obtenu la confirmation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure 50511 – Ajout d'espace – Plan quinquennal d'investissement – 2015-2025, lot 5. À ce montant s'ajoutent les diverses interventions effectuées en cours de projet qui seront assumées dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments dans le plan directeur d'investissement 2017-2018 de la CSDM);

CONSIDÉRANT l'écart initial favorable de 212 698 \$ du financement consenti par rapport au financement requis;

CONSIDÉRANT que toute dépense supplémentaire au-delà de la disponibilité budgétaire projetée pour la portion « ajout d'espaces du projet » devra être assumée par le budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 6 955 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Blenda inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction d'un agrandissement à l'école Judith-Jasmin;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – école Louis-Hippolyte-Lafontaine – remplacement des escaliers intérieurs Sud et Nord – appel d’offres 25-2407P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3204 en date du 10 mai 2017 de
M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour le remplacement des escaliers intérieurs Sud et Nord à l’école Louis-Hippolyte-Lafontaine;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments qui est prévue dans le plan directeur d’investissement 2016-2017 de la CSDM, qui a été présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 174 670 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Construction Dinasa inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des escaliers intérieurs Sud et Nord à l’école Louis-Hippolyte-Lafontaine;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;

- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources financières – école La Mennais – réfection de la toiture – appel d'offres 25-2409P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3206 en date du 23 mai 2017 de
Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la toiture à l'école La Mennais;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments – Budget additionnel (2016-2017);

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 807 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Toitures Trois Étoiles inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la toiture à l'école La Mennais;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

20. Service des ressources financières – école Rosemont, pavillon Marie-Rollet – réfection partielle de la toiture et travaux sur une trappe d'accès – appel d'offres 25-2410P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3207 en date du 15 mai 2017 de
M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection partielle de la toiture et des travaux sur une trappe d'accès à l'école Rosemont, pavillon Marie-Rollet;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments qui est prévue dans le plan directeur d'investissement 2016-2017 de la CSDM, qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat de 332 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Poulin & Bureau inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection partielle de la toiture et des travaux sur une trappe d'accès à l'école Rosemont, pavillon Marie-Rollet;

- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

21. Service des ressources financières – école Le Vitrail – réfection de la cour et réhabilitation des sols – appel d'offres 25-2412P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3209 en date du 23 mai 2017 de
Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la cour et la réhabilitation des sols à l'école Le Vitrail;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet seront payées à même le budget d'investissement par la mesure Maintien des bâtiments (2017-2018), tel qu'il sera inscrit dans le plan directeur d'investissement 2017-2022 de la CSDM qui sera présenté au MEES en juillet 2017 et dans le cadre de la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental) et que la portion pour l'embellissement du projet sera assumée par la mesure 50530, par une contribution de la CSDM ainsi que par une contribution du milieu;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 996 084,70 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Saho Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour et la réhabilitation des sols à l'école Le Vitrail;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

22. Service des ressources financières – école Annexe Charlevoix – réfection de la rampe et réhabilitation des sols – phase 2 – appel d'offres 25-2413P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3210 (version corrigée) en date du 26 mai 2017 de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la rampe et la réhabilitation des sols, phase 2, à l'école Annexe Charlevoix;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonction et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental) et par la mesure Maintien des bâtiments (2017-2018), tel qu'il sera inscrit dans le plan directeur d'investissement 2017-2022 de la CSDM qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en juillet 2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 368 306,23 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Antagon international (9002-1205 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la rampe et la réhabilitation des sols, phase 2, à l'école Annexe Charlevoix;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

23. Service des ressources financières – école La Visitation – réfection de la cour et réhabilitation des sols – appel d'offres 25-2414P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3211 en date du 19 mai 2017
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la cour et la réhabilitation des sols à l'école La Visitation;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental) et par la mesure *Maintien des bâtiments (17-18)*, tel qu'il sera inscrit dans le plan directeur d'investissement 2017-2022 de la CSDM qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en juillet 2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 067 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour et la réhabilitation des sols à l'école La Visitation;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

24. Service des ressources financières – école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle – aménagement du site et réhabilitation des sols – phase 3 – appel d'offres 25-2416P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3215 en date du 19 mai 2017
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'aménagement du site et la réhabilitation des sols – phase 3 à l'école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental) et par la mesure Maintien des bâtiments (2017-2018), tel qu'il sera inscrit dans le plan directeur d'investissement 2017-2022 de la CSDM qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en juillet 2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 881 966 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Unigertec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'aménagement du site et réhabilitation des sols – phase 3 à l'école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

25. Service des ressources financières – école Saint-Mathieu – réfection de la cour et réhabilitation des sols – appel d'offres 25-2417P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3216 en date du 25 mai 2017
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la cour et la réhabilitation des sols à l'école Saint-Mathieu;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental) et par la mesure Maintien des bâtiments (2017-2018), tel qu'il sera inscrit dans le plan directeur d'investissement 2017-2022 de la CSDM qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en juillet 2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 382 977,60 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Charex inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour et la réhabilitation des sols à l'école Saint-Mathieu;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

26. Service des ressources financières – école Saint-Gabriel-Lalemant – réfection des parements intérieurs du gymnase – appel d'offres 25-2419P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3217 en date du 15 mai 2017
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection des parements intérieurs du gymnase à l'école Saint-Gabriel-Lalemant;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2017 de la CSDM, qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 179 290 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Entreprises Audea inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des parements intérieurs du gymnase à l'école Saint-Gabriel-Lalemant;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

27. Service des ressources financières – école Jeanne-LeBer – réfection de la cour et réhabilitation des sols, phase 3 – appel d'offres 25-2420P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3219 en date du 18 mai 2017
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la cour et réhabilitation des sols, phase 3, à l'école Jeanne-LeBer;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental) et par la mesure Maintien des bâtiments (2017-2018) tel qu'il sera inscrit dans le plan directeur d'investissement 2017-2022 de la CSDM qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en juillet 2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 474 107,00 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Saho Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour et réhabilitation des sols, phase 3, à l'école Jeanne-LeBer;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

28. Service des ressources financières – école Notre-Dame-de-Grâce, annexe – réfection de la cour et imperméabilisation des fondations – appel d'offres 25-2421P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3220 en date du 19 mai 2017
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la cour et l'imperméabilisation des fondations à l'école Notre-Dame-de-Grâce, annexe;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental) et par la mesure Maintien des bâtiments (2017-2018), tel qu'il sera inscrit dans le plan directeur d'investissement 2017-2022 de la CSDM qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en juillet 2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 849 812 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Expertises Argento inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour et imperméabilisation des fondations à l'école Notre-Dame-de-Grâce, annexe;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

29. Service des ressources financières – travaux à taux horaire pour entrepreneurs en maçonnerie – appel d’offres 15-207P – exercice de la première option de renouvellement d’une année

Document déposé : Rapport A-31-3234 en date du 5 mai 2017
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, des contrats à exécution sur demande ont été attribués le 21 juin 2016 à *St-Denis Thompson inc.*, *Robert Hardy inc.*, *GB Cotton inc.* et *Construction M.B. (2014) inc.* pour une période d’une année (2016-2017);

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale d’une année et que celle-ci était assortie d’une option de renouvellement d’une année, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l’accord des adjudicataires et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler les ententes pour l’année 2017-2018;

CONSIDÉRANT que la répartition de la dépense sera assumée à 10 % par le budget de fonctionnement et à 90 % par le budget d’investissement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les règles d’attribution prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* pour les travaux à exécution sur demande;

CONSIDÉRANT que *St-Denis Thompson inc.*, *Robert Hardy inc.*, *GB Cotton inc.* et *Construction M.B. (2014) inc.* ont été consultées et acceptent de renouveler l’entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER des contrats à exécution sur demande d’une valeur globale de 2 096 148,46 \$ plus taxes à *St-Denis Thompson inc.*, *Robert Hardy inc.*, *GB Cotton inc.* et *Construction M.B. (2014) inc.* pour les travaux à taux horaire en maçonnerie, pour une année additionnelle de renouvellement, du 20 juin 2017 au 19 juin 2018.

30. Service des ressources financières – inspection, entretien et réparation des ascenseurs – appel d’offres 15-204P – exercice de la première option de renouvellement d’une année

Document déposé : Rapport A-31-3244 en date du 15 mai 2017
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 6 juillet 2016 à *Élevapro Services inc.* pour une période d'une année (2016-2017);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT que la répartition de la dépense sera assumée à 10 % par le budget de fonctionnement et à 90 % par le budget d'investissement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *Élevapro Services inc.* a été consultée et accepte de renouveler l'entente pour la première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 161 240 \$ plus taxes à *Élevapro Services inc.* pour l'inspection, l'entretien et la réparation des ascenseurs, pour une année additionnelle de renouvellement, du 6 juillet 2017 au 5 juillet 2018.

31. Service des ressources matérielles – attribution d'un contrat d'approvisionnement en gaz naturel en lien avec les projets de modernisation des systèmes électromécaniques des écoles Édouard-Montpetit, Lucien-Pagé, École des métiers de la construction de Montréal et Saint-Luc

Document déposé : Rapport A-33-1060 en date du 11 mai 2017 de
M. Julien Courville concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le projet de modernisation des systèmes électromécaniques des immeubles Édouard-Montpetit, situé au 6200, avenue Pierre-De Coubertin, Lucien-Pagé, situé au 8200, boulevard Saint-Laurent, École des métiers de la construction de Montréal, situé au 5205, rue Parthenais et Saint-Luc, situé au 6300, chemin de la Côte-Saint-Luc, prévoit l'installation de nouvelles chaudières fonctionnant au gaz naturel;

CONSIDÉRANT que ce projet générera des économies d'énergie importantes et diminuera considérablement les émissions de gaz à effet de serre de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), étant donné l'installation de chaudière à haute efficacité à condensation;

CONSIDÉRANT que l'entreprise *Gaz Métro* est propriétaire du réseau de distribution de gaz naturel et est le seul fournisseur au Québec;

CONSIDÉRANT que le contrat négocié avec *Gaz Métro* comprend l'achat des services de transport, d'équilibrage et de distribution, pour une période de cinq ans, et est assorti d'une obligation minimale annuelle de consommation qui correspond à 52 % de l'évaluation des besoins pour l'Édouard-Montpetit, à 50 % de l'évaluation des besoins pour l'école Lucien-Pagé, à 43 % de l'évaluation des besoins pour l'École des métiers de la construction de Montréal, à 42 % de l'évaluation des besoins pour Saint-Luc;

CONSIDÉRANT qu'en prenant en considération l'obligation minimale de consommation, le contrat avec *Gaz Métro* représente, sur cinq ans, un engagement de plus de 602 875 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) (art. 13, 2^e alinéa et art. 17, 3^e alinéa);

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à la consommation énergétique des immeubles de la CSDM sont prévues au budget de fonctionnement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré à *Gaz Métro*, dont la valeur est estimée à 602 875 \$ plus taxes, pour les services de transport, d'équilibrage et de distribution de gaz naturel des immeubles Édouard-Montpetit, Lucien-Pagé, École des métiers de la construction de Montréal et Saint-Luc.

32. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2017

Document déposé : Rapport A-34-2761 en date du 16 mai 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour le mois de mai 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour le mois de mai 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

33. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2762 en date du 16 mai 2017
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'octobre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'octobre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

34. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2017

Document déposé : Rapport A-34-2763 en date du 16 mai 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour le mois de mai 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour le mois de mai 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

35. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin 2017

Document déposé : Rapport A-34-2767 en date du 16 mai 2017
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juin 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juin 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

36.

Information

- a) A-34-2784 Service du secrétariat général – commentaires de la Commission scolaire de Montréal sur le projet de Règlement sur les travaux bénévoles de construction
- b) INF-728 Réponse du ministre à la demande d'ajouts de circonscriptions électorales

37.

Période réservée aux membres du comité exécutif

- a) Électrification des véhicules – besoin de locaux pour offrir la formation en mécanique de véhicules hybrides et électriques

En lien avec les rapports A-13-05 (Service du développement et de l'innovation professionnelle – électrification des véhicules – besoin de locaux pour offrir la formation en mécanique de véhicules hybrides et électriques – École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal), la présidente veut que la direction d'établissement et le conseil d'établissement de l'école Charles-Lemoyne puissent faire part de leur avis à ce sujet, de même que les locataires qui occupent la partie excédentaire de l'immeuble concerné. Elle demande à M. Marc Prescott de voir si cela aura un impact sur le plan triennal de destination et de répartition 2018-2021 – version pour consultation.

- b) Réfection des cours d'école

En lien avec les dossiers portant sur la réfection des cours des écoles Le Vitrail, La Visitation, Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, Saint-Mathieu et Notre-Dame-de-Grâce, annexe, la présidente souhaite que les directions d'unité avisent les directions d'établissement concernées par ces réfections qui se feront au cours de l'été 2017 afin que ces dernières puissent en informer leur président de conseil d'établissement. Elle demande également aux commissaires membres du comité exécutif d'informer leurs collègues commissaires concernés par ces travaux.

Concernant la réhabilitation des sols en lien avec la réfection des cours d'école, Mme Lucie Painchaud apporte des précisions au regard des budgets ciblés. En effet, lors des vérifications des états financiers de la CSDM faites par le vérificateur général du Québec, il a été mentionné à la CSDM que la comptabilisation des revêtements ne doit pas faire partie du budget de décontamination. Par conséquent, le revêtement des sols devrait être imputé à l'enveloppe de maintien des bâtiments. Le Service des ressources matérielles et le Service des ressources financières font des validations à ce sujet et des explications plus précises seront données lors de la table d'échanges du 14 juin prochain, dans le cadre de la présentation des états financiers de la CSDM.

c) Accident impliquant un autobus scolaire

M. Ben Valkenburg fait part de l'accident ayant causé la mort d'un piéton et qui impliquait un autobus scolaire qui transportait des élèves d'une école de la CSDM. Il constate l'augmentation des accidents impliquant des piétons et souhaite que la CSDM puisse prendre part à des actions visant à rendre les rues plus sécuritaires.

d) Prix reconnaissance en environnement

Mme Marie-José Mastromonaco souligne que les écoles Les Enfants-du-Monde et Évangéline, de même que le CREP, ont reçu un prix de reconnaissance en environnement.

La séance est levée à 16 h 05.

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 21 juin 2017.